

**Association Sauvegarde et Renouveau  
du Versant Belvédère – Roquebillière**

14 rue Dalloni - 06450 Roquebillière  
fax 04 93 03 52 84

[www.sauvegarde-roquebilliere.info](http://www.sauvegarde-roquebilliere.info)  
Association loi 1901 n°280089 du 18/6/97

**ANALYSE SYNTHETIQUE DU RAPPORT  
BRGM-CETE réf. 71 SGN 409 PRC**

*Réf. ASR2 V2 du 23.10.10*

**1 - Le rapport du BRGM et ses « interprétations »**

Suite aux désordres relevés sur le versant Belvédère – Roquebillière, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a commandité en 1971 auprès du BRGM une reconnaissance des lieux et une étude de stabilité.

Depuis ces travaux, AUCUNE RECONNAISSANCE, ni AUCUNE ETUDE DE TERRAIN n'a été réalisée à ce jour de la part des experts de l'Etat.

Les préfets successifs se sont contentés pour actualiser leur position de demander à des experts de l'Etat (!) de relire ce rapport et de dire si la position de la DDE était justifiée : Comité d'experts 1997, ICAT 2003 et CG du Ministère de l'Environnement en 2010.

Evidemment, aucun n'a désavoué publiquement ses confrères de la DDE !!!

Le BRGM, dans son rapport, fait preuve de pragmatisme et de prudence dans ses hypothèses et analyses : tous les points évoqués le conduisent à suggérer des études complémentaires qui n'ont jamais été réalisées par l'Etat.

La DDE, de son côté, interprète et détourne les éléments de ce dossier pour appuyer ses recommandations d'évacuation et de destruction du village de Roquebillière.

Nous souhaitons, par la présente, rappeler et clarifier ces éléments afin d'alimenter objectivement les réflexions sur le débat géologique entourant ce versant.

**2 - Analyse détaillée du rapport BRGM CETE 71 SGN 409 PRC**

- **Page 26** : le BRGM précise qu'il ne dispose que de « renseignements imprécis » sur le substratum et les emplacements des marnes, des gypses et des cargneules.
- **Page 35** : « La connaissance géologique et hydrogéologique de ce secteur n'est pas suffisante actuellement pour porter un jugement définitif sur ce problème. Des études complémentaires sont nécessaires pour tenter d'éclaircir ce problème ».
- **Page 36** : « Seule l'exploitation de mesures piézométriques sur une longue période permettra peut-être d'éclaircir ce problème ».  
Seules des mesures de courte durée, faute de moyens, ont été réalisées à partir de 1971.

- **Page 36** : «Les travaux de reconnaissance n'ont pas permis de définir d'une manière précise les surfaces de glissement ».
- **Page 38** : «Le volume de glissement pourrait approcher 4 millions de mètres cubes et la masse en mouvement irait jusqu'à la Vésubie, ..., coupant la RN 565, formant un barrage sur la Vésubie avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter ».  
La position actuelle de la DDE sur cette hypothèse de 4 millions de mètres cubes est de considérer que la coulée s'arrêterait exactement et miraculeusement au bord de la Vésubie.
- **Page 42** : «Il est bien évident que les différentes hypothèses formulées dans ces méthodes peuvent être discutées ».
- **Page 46** : l'ensemble du paragraphe 5.1 met en exergue la nécessité d'éliminer la pénétration des eaux superficielles (diminution prévisible de 80 à 100% des eaux de ruissellement) et reconnaît les bons résultats déjà obtenus par les premières mesures mises en place ...  
... mais malheureusement abandonnées par la suite faute de moyens.
- **Page 47** : concernant le drainage des eaux profondes, le BRGM recommande une première approche basée sur un test en grandeur réelle de drains. Cette recommandation n'a jamais été mise en œuvre.
- **Page 51** : Le système de surveillance piézométrique mis en œuvre fait preuve de fiabilité dans ses résultats et le BRGM recommande « une surveillance renforcée et permanente des dispositifs » ...
- **Pages 53 et 55** : ... cette recommandation d'amélioration du système de surveillance est reprise plus en détail en chapitre 6.3 avec un descriptif des mesures concrètes (précisées en annexe B) puis rappelée dans la conclusion générale du rapport comme un impératif « quelles que soient les décisions qui seront prises ».  
... La encore, ces recommandations ne seront pas mises en œuvre faute de moyens !
- **Page 54** : Dans ces conclusions, le BRGM rappelle que le village de Belvédère peut-être directement menacé « s'il n'est pas fondé sur un très bon socle (ce qui reste à démontrer). »  
Ce point contredit la position de la DDE qui exonère totalement le village de Belvédère de tout risque.
- **Page 54** : Le dernier mot des conclusions du BRGM est éloquent puisqu'il rappelle que «Nos connaissances sont encore insuffisantes dans quatre domaines : régime hydraulique interne ..., forme et profondeur du contact entre les moraines et le substratum, fondation du village de Belvédère, efficacité des drains ... ».